

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 03 JUILLET 2017

NOMBRE DE MEMBRES
 Composant le Conseil : 35
 En exercice : 27
 Présents : 27
 Représentés : 5
 Pour : 31
 Abstentions : 1
 Contre : 0

OBJET : Budget Ville : Décision Modificative n°2

L'An deux mille dix-sept, le trois juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le vingt-sept juin, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

Etaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, A. BULLET, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, R. BENMERADI, Maires-Adjoints : R. LHOSTE, JM. DURAND, JL. DELERIN, V. RADAORISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, C. ALVARO, T. NAPOLY, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux.

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

JP. AUBRUN	à	JL. DELERIN
ME. MORIN	à	E. CHAMBON
JC. PORCHERON	à	JM. DURAND
AM. MERCADIER	à	C. BIGRET
G. MERGY	à	D. BEKIARI

Absents excusés : D. LAFON, F. GAGANARD.

Absent : J. N'GALLE-EBOA

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : M. FOULARD est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 13 mars 2017 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2017,

Vu le budget communal,

Vu l'avis de la Commission,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le vote s'est déroulé par chapitre de la façon suivante :

DECIDE

Article 1 : d'approuver la décision modificative numéro 2 du budget principal communal 2017 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chap	Libellé	BP 2017	DM2	TOTAL
011	Charges à caractère général	6 418 620.27	-	6 418 620.27
012	Charges de personnel	20 064 556.00	-	20 064 556.00
014	Atténuation des produits	357 934.00	-	357 934.00
65	Autres charges de gestion courante	7 929 281.00	14 000.00	7 943 281.00
	Total dépenses de gestion	34 770 391.27	14 000.00	34 784 391.27
66	Charges financières	655 000.00	-	655 000.00
67	Charges exceptionnelles	61 950.00	-	61 950.00
022	Dépenses imprévues		-	-
	Total dépenses réelles de fonctionnement	35 487 341.27	-	35 501 341.27
023	Virement en section d'investissement	2 782 542.04	-	2 782 542.04
042	Dotations aux amortissements	916 530.63	-	916 530.63
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement	3 699 072.67	-	3 699 072.67
Dépenses totales de fonctionnement		39 186 413.94	14 000.00	39 200 413.94
D002 - Déficit de fonctionnement reporté		-	-	-
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		39 186 413.94	14 000.00	39 200 413.94

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. Le Préfet des Hauts de Seine
- Mme La Trésorière Municipale

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Et ont signé les membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Conseiller Départemental



(Signature)
Laurent VASTEL

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception

En préfecture le 17/07/17

Publication/Affichage du 18/07/17 au 18/09/17

Pour le Maire par délégation

P/Le Directeur Général des Services

L'agent autorisé

(Signature)